

## **VOSGES : CRÉATION DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Épinal, le 02/04/2021

La réforme de l'organisation territoriale de l'État engagée il y a quelques mois se poursuit. Elle vise, notamment par la réorganisation du réseau déconcentré de l'État, à une plus forte proximité avec les usagers, en privilégiant l'échelon départemental, pour la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement.

Afin de poursuivre cet objectif, sont créées le 1er avril 2021, dans tous les départements métropolitains, hors Paris et petite couronne, de nouvelles entités départementales interministérielles : les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et, dans les départements de moins de 400 000 habitants, les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).

Ces nouvelles entités résultent de la fusion des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) - et de la protection des populations le cas échéant (DDPP) -, des directions départementales déléguées des directions régionales de la cohésion sociale dans les départements concernés ainsi que des unités départementales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE).

Rattachées au ministère de l'Intérieur, en association avec les ministères concernés, ces nouvelles directions et leurs personnels sont placés sous l'autorité du préfet de département.

Dans les Vosges, la DDETSPP contribue à la mise en œuvre des politiques publiques au cœur de la vie quotidienne des citoyens : alimentation ; aménagement, logement et nature ; cohésion sociale ; collectivités locales ; économie et finances ; emploi et formation professionnelle ; étrangers en France ; prévention de certains risques ; prévention et lutte contre la pauvreté et travail.

Préfecture des Vosges

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88

Mél : [pref-bci@vosges.gouv.fr](mailto:pref-bci@vosges.gouv.fr)



## PRÉFET DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Au sein de la DDETSPP, l'inspection du travail conserve son système d'organisation et sa hiérarchie propre.

Dans le contexte de la crise sanitaire, ce regroupement permet d'établir un véritable service public intégré de l'insertion à l'emploi qui couvrira : l'insertion sociale et professionnelle (service public de l'insertion et de l'emploi) ; l'hébergement et l'accès au logement (service public de la rue au logement) ; la politique de la ville.

L'action de l'État dans les Vosges est ainsi renforcée au profit des usagers.

La DDETSPP conduit son action au quotidien avec un riche écosystème de partenaires

- **acteurs du service public de l'emploi**  
collectivités territoriales, Pôle emploi, missions locales, Cap emploi, Caisse d'allocations familiales, associations
  
- **acteurs du territoire impliqués dans l'hébergement et l'accès au logement**  
collectivités, bailleurs, associations, etc.
  
- **acteurs socio-économiques**  
partenaires sociaux, branches professionnelles, entreprises, chambres consulaires, acteurs du champ de la santé-sécurité au travail, acteurs de l'accès au droit, opérateurs de compétences...
  
- **partenaires sociaux**
  
- **acteurs de la politique de la ville**  
habitants, conseils citoyens, associations, entreprises, bailleurs sociaux, collectivités, autres acteurs institutionnels...

**Au niveau régional** est créée parallèlement la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), regroupant les missions et personnels de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, DIRECCTE et de la Direction régionale de la cohésion sociale, DRCS.

Cette direction devient l'interlocuteur régional privilégié des entreprises et des acteurs socio-économiques (entreprises, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi, associations, consommateurs...).

Préfecture des Vosges

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88

Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Ce nouveau réseau porte l'ensemble des missions et des expertises des DRCS et DIRECCTE et reste pleinement mobilisé pour accompagner les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire que connaît le pays depuis plus d'un an.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : [vosges.gouv.fr](http://vosges.gouv.fr)